23me Année — N° 5586 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Dimanche 19 Janvier 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Très-prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER

Cours à terme de 1 h. 20 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable.	79 3 5 /.	79 20 /.
Rente 3 0/0.	76 55 /.	76 40 /.
Rente 5 0/0.	113 325 /.	113 225 /.
Italien 5 0/0	74 »	74 » /.
Turc 5 0/0.	11 45	11 50 »
Act. Nord d'Espagne.	263 75	262 50
Art. Gaz	1260 »	1261 25
Act. B. de Paris P.-B.	685 »	682 50
Act. Mob. Français.	475 »	477 50
Act. Lombards.	146 25	148 75
Act. Autrichiens	526 25	526 25
Act. Mob. Espagnol	735 »	742 50
Act. Suez	708 75	708 75
Act. Banque ottom.	467 50	467 50
Oblig. Egypt. unif.	251 25	252 50
Act. Fon. France.	772 50	775 »
Florin d'Autriche.	64 3/16	64 40
Act. Saragosse.	» »	356 25
Emp Russe 1877.	86 1/2	86 45
Délégations Suez.	» »	617 50
Florins Hongrois	71 7/8	72 »
Espagne extérieur	» »	» »
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	18 JAN.	17 JAN.
3 0/0	76 5	76 40 /.
3 0/0 amortissable.	79 35 /.	79 30
4 1/2 0/0	108 40	108 40
Emprunts 5 0/0.	113 20	113 10

Service particulier du Journal de Roubaix	18 JAN.	17 JAN.
Act. Banque de France.	3650 00	3 640 00
» Société générale.	477 00	477 00
» Cré. f. de France dét.	773 00	775 00
» Chem. autr. détaché.	525 00	526 00
» Lyon.	1080 00	1081 00
» Est	680 00	676 00
» Ouest	765 00	762 00
» Nord détaché.	1365 00	1372 00
» Midi détaché.	830 00	835 00
» Suez détaché.	711 00	708 00
6 % Péruvien	14 /.	14 1/2
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	465 00	467 00
Londres court.	25 24 50	25 26 00
Créd. Mob (act. nouv.) dét.	475 00	477 00
Turc.	11 42	11 45

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 18 janvier.

Change sur Londres, 4.84 25; change sur Paris, 5,17 50, 100

Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8

Café good Cargoes, (la livre) 15 1/4, 15 1/2. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 18 janvier.

Ventes 1,500 b. Marché raidissant.

Liverpool, 18 janvier.

Ventes 10.000 b. Marché soutenu.

Manchester, 18 janvier.

Marché paraît revivre.

New-York, 18 janvier.

New-York. 9 3 8.

Recettes 112.000 b.

New Orleans low middling 70 »/».

Savannah » » 67 1/2

ROUBAIX, le 18 JANVIER 1879

Bulletin du jour

Le Sénat s'est ajourné hier, à mardi, après avoir validé quarante des nouveaux élus. C'est la seule nouvelle importante que nous ayons à signaler, car les combinaisons ministérielles, dont les journaux se font l'écho, ne méritent guère d'attirer l'attention. Elles reposent uniquement, en effet, sur la certitude de l'échec que le ministère *doit* subir lundi à la Chambre ; or, comme nous l'expliquons plus loin, cet échec n'aura peut-être pas encore pour résultat d'ouvrir la succession du cabinet Dufaure.

Le prototype de l'homme étonné doit être certainement M. de Marcère. Le ministre de l'intérieur a obtenu en effet avant-hier à la Chambre, un succès qui compte dans la carrière d'un homme politique, mais auquel certes il ne s'attendait pas.

Amis et ennemis se sont trouvés d'accord, comme on le verra plus loin, pour constater avec un touchant ensemble l'effet glacial que sa lecture du programme ministériel avait produit.

Un courant réfrigérant, qui semblait emprunté aux procédés utilisés par le *Frigorifique*, se répandait dans la salle des séances. A mesure que M. de Marcère parlait, les « bravos » se congelaient sur les lèvres, et le complaisant M. Gasté lui-même sentait une force inconnue raidir ses mains, disposées aux applaudissements. C'est donc au milieu d'une attention polaire que la majorité de la Chambre a écouté ce long exposé de la situation. Est-ce à dire qu'il ne contenait aucun des *desiderata* si impérieusement réclamés par les gauches ? Loin de là, mais les réticences que nous signalions dès hier, suivant immédiatement les concessions, mécontentaient ceux-là même qui se seraient montrés satisfaits.

Il est vrai qu'au Sénat M. Dufaure a trouvé un accueil plus sympathique, mais s'il faut en croire les organes des gauches, cet accueil s'adressait à l'homme d'Etat, non au programme. C'était un hommage public qu'on lui rendait, rien autre chose. Si lundi, le ministère venait à succomber, M. Dufaure pourrait avec quelque justice se comparer à ces victimes que dans l'antiquité le prêtre couronnait de fleurs avant le sacrifice. Mais peut-être le vieux lutteur parlementaire réussira-t-il encore cette fois à jouer ses adversaires.

On prétend, en effet, que M. de Marcère au moment où il quittait la salle des députés, attristé, désolé, fut arrêté au passage par un sénateur haletant. « Au Sénat, lui dit-il, la majorité a acclamé le président du conseil. » — « Vraiment, aurait répliqué M. de Marcère, *oh ! tant mieux alors.* »

Ce « *tant mieux alors* » serait assez inexplicable, si certaines rumeurs recueillies par des journaux fort réservés comme le *Soleil*, ne nous donnaient la clef de cette satisfaction. La partie, en effet, ne serait pas aussi perdue pour le ministère qu'on le croit. Si, lundi, l'interpellation de M. Sénard se terminait par un vote de défiance contre le cabinet Dufaure, le cabinet donnerait, il est vrai, sa démission ; mais après qu'adviendrait-il ?... Le président de la République offrirait le pouvoir au chef reconnu de la majorité.

M. Gambetta, comme il l'a d'ailleurs publiquement déclaré, déclinerait ce périlleux honneur. Devant son refus, quand il serait bien constaté qu'on ne peut trouver de successeur à M. Dufaure — car la candidature de M. Albert Grévy n'a pu être prise au sérieux par personne — le président de la République ne serait-il pas alors en droit de dire au Sénat : « Dans l'impossibilité où je suis de former un cabinet parlementaire, je refuse d'accepter la démission du cabinet actuel qui a notre confiance... »

Si c'est l'espoir d'user de cet expédient qui rassure M. de Marcère, nous comprenons l'éloquence de son exclamation; et nous verrions un Sénat républicain en hostilité ouverte avec une Chambre républicaine! Que deviendrait alors l'harmonie des deux Chambres, tant prédite après les élections du 5 janvier ?

L'accueil fait par la chambre à la communication du gouvernement n'est peut-être, en somme, qu'un accident au lieu d'être un dénoûment; car l'éventualité que nous venons de présenter ne doit, à aucun point de vue, répugner à M. Gambetta. Ne lui fournirait-elle pas, en effet, un argument décisif pour imposer à ses amis, aux impatients du frein, une résignation et une modération qu'il est sur le point de ne plus obtenir?...

La situation.

Nous continuons à tenir nos lecteurs au courant des péripéties de la crise politique, et, malheureusement, nous n'avons qu'à en constater l'aggravation. Le programme gouvernemental, lu hier dans les deux Chambres, a été chaleureusement accueilli au Sénat; mais, loin d'apaiser les ambitions et les intrigues qui se donnent carrière dans la Chambre des députés, il les a exaspérées. On a tout critiqué, le fond et la forme, et les critiques se sont exprimées avec une âpreté quasi injurieuse pour l'homme éminent, le patriote avisé qui préside le conseil des ministres.

Le soir, à Paris, dans divers centres politiques, on a déblatéré avec violence contre le ministère. Ceux qui ont approché M. Gambetta peuvent rendre témoignage de sa tristesse. L'un d'eux nous raconte qu'après la lecture du programme, le président de la commission du budget était atterré, et parlant des ministres, s'est écrié :

— Ils sont perdus, et c'est un grand malheur.

Malgré ce cri, on peut supposer encore qu'il s'efforcera de défendre le cabinet; mais il se déclare impuissant à le couvrir, si des changements de personnes ne sont immédiatement opérés. Il est même à craindre que ces changements ne soient considérés comme tardifs et ne servent à rien qu'à ajourner à une très-courte échéance la chute du ministère. Il se peut en effet qu'il se tire d'affaires sur l'interpellation Sénard et obtienne à une majorité de quelques voix un vote de confiance. Mais, quand viendra la discussion des lois annoncées par le programme, toutes les exigences renaîtront et le ministère, hors d'état de résister, comme résolu à ne pas céder, succombera.

Il faut bien que l'on sache qu'il y a dans la majorité de la Chambre des députés des appétits insatiables, beaucoup d'hommes jeunes dont la fortune politique de quelques-uns de leurs amis a surexcité les ambitions, qui veulent être aussi sous-secrétaires d'Etat, voire ministre, et qui considèrent la chute du ministère actuel comme une première étape qu'ils ont hâte de franchir.

Ce qui est plus grave, c'est que le centre gauche de la Chambre de députés, qu'on devait considérer comme le frein naturel de tant de passions misérables et le plus solide appui du ministère, a fourni ses plus ardents ennemis. C'est du sein du centre gauche que lui sont portés les coups les plus cruels ; ce sont les hommes du centre gauche qui s'agitent le plus dans les couloirs, et nous pourrions nommer ceux qui ont posé déjà leur candidature au ministère.

Hier, on commençait à colporter des listes ministérielles qui trouvaient grand crédit et que nous caractérisons d'un mot : elles forment la représentation aussi exacte qe possible du comité des Dix Huit. Elles vont de M. Léon Renault à M. Floquet, en passant par MM. de Choiseul, Bethmont et Albert Grévy, — ce dernier aussi ardent contre le ministère Dufaure que son frère le président est attaché à le défendre. Voilà l'administration nouvelle qu'on nous prépare. Avant nous besoin de dire qu'elle ne vivrait pas et que la division ne tarderait pas à se mettre parmi ses membres ? Ce serait le véritable ministère de la mise en accusation des ministres du 16 mai et de la destitution des fonctionnaires suspects et le seul conservateur qui y figurerait M. Léon Renault, ne tarderait pas à subir le sort de ses prédécesseurs.

Les amis du ministère, les ministres eux-mêmes se demandent avec angoisse comment l'on pourra conjurer des périls qui s'annoncent si clairement. On a pensé à faire entrer dans le cabinet une personnalité nouvelle. On s'était dit que M. Teisserenc de Bort pourrait être placé à la Banque de France, dont les régents se montrent aussi sympathiques à ce choix qu'ils l'étaient peu à celui de M. Calmon, et que le portefeuille, devenu vacant, pourrait être offert à M. Jules Ferry. Mais, ce n'est pas là une solution, et M. Jules Ferry n'est pas à rallier, puisqu'il compte parmi les défenseurs du ministère. D'autre part, comment offrir un portefeuille aux personnages du centre gauche, qui font campagne contre M. Dufaure ? D'ailleurs, on ne peut pas les casser tous, et si l'on prenait l'un d'eux, on achèverait d'exaspérer les autres.

On voudrait aussi que M. Dufaure prononçât d'ici à lundi les sept destitutions qu'on lui a demandées. Mais il refuse de le faire contraint et forcé; il s'entête, avec une fermeté qui l'honore, à vouloir agir librement, et non sous la pression des gauches ; il aime mieux partir que de se livrer; et lorsqu'on le presse :

— Savez-vous, demande-t-il, si lorsque j'aurai cédé aujourd'hui, on n'exigera pas autre chose demain ?

Et lorsqu'on lui objecte que les ministres ne doivent pas se laisser renverser sur des questions de personnes, il ajoute :

— Soit; mais qu'on marque la limite au delà de laquelle on se déclarera satisfait, et je verrai si je peux aller jusque-là.

En réalité, l'attitude du centre gauche l'a écœuré et découragé. Depuis la démarche faite auprès de lui, au nom de ce groupe, par M. Robert de Massy, et que nous avons racontée hier, il considère le ministère comme renversé ; il n'a même plus le désir d'y rester et ne se prêtera à rien de ce qui pourrait donner une satisfaction aux exigences que nous exposons.

Nous avons dit hier, l'état d'esprit du Président de la République et fait allusion aux désirs de retraite qu'il exprime à toute heure. Nous devons ajouter que deux courants se sont formés autour de lui : l'un le dispose visiblement à s'en aller ; mais l'autre incline à une solution toute contraire et qui consisterait à rester, malgré la chûte du cabinet Dufaure, et à charger M. Gambetta du soin de former un cabinet.

Les trois jours qui doivent s'écouler d'ici à lundi vont être mis à profit par les amis du Gouvernement et par ses adversaires. Malheureusement, une réunion plénière des gauches a lieu aujourd'hui et il est à redouter que sous l'empire des impressions d'hier, on n'y prenne des résolutions définitives et hostiles à M. Dufaure, qui achèveront de l'irriter et le rendront inaccessible à toute entente. A l'heure où nous écrivons, tout est doute et incertitude, on le voit, et il n'appartient à personne de prévoir l'issue de la crise.

(*Voir aux dépêches.*)

Profession de foi de M. Paul de Cassagnac

L'*Appel au Peuple*, d'Auch, du 16, publie la circulaire de M. Paul de Cassagnac aux électeurs de Condom. Voici comment s'exprime le candidat :

« Je renonçai, du haut de la tribune, que j'allais en appeler de la Chambre à vous du serviteur au maître, des députés au peuple.

Or, cette heure, impatiemment attendue, par vous et par moi, de la revanche éclatante, va sonner, et me voici devant vous, la tête haute, debout, comme il convient à celui que vous avez élu deux fois et que vous allez élire une troisième fois, je le sais.

Et je vous convie tous à la vengeance légale, où le bulletin est une arme qui frappe et qui tue !

Electeurs, mes adversaires ont dit que vous étiez des lâches ! Vous allez leur montrer que ce n'est pas la peur qui vous mène et qui vous guide. Ils ont dit que vous étiez des vendus ! Vous leur ferez voir qu'il n'y a pas en France un homme assez riche pour acheter vos consciences.

Les menaces, l'argent, vous leur jeterez tout au visage, avec votre rude main qui manie la bêche et l'aiguillon, car il faut que le peuple marque et flétrisse ceux qui voudraient l'opprimer et fouler aux pieds ses arrêts solennels. Que tous ceux que la Révolution effraie et dégoûte, se groupent encore autour de moi ! Que ceux-là m'entourent qui n'aiment pas la République. Impérialistes de l'arrondissement de Condom, je suis toujours le même, celui qui a tenu haut et ferme votre drapeau de l'Appel au Peuple, celui qui prépare ardemment et sans relâche l'avènement du Prince Impérial qui sera Napoléon IV, si la France le veut. Royalistes, j'ai été le champion de l'autorité et de la religion ; partout où les vôtres avaient besoin de réclamer leur part légitime dans l'accord conservateur qui nous unit à cette heure de péril social, je les ai résolûment appuyés, qu'ils appartiennent à la branche aînée ou à la branche cadette, qu'il s'agisse des élections législatives ou des élections sénatoriales, qu'ils s'appellent de Mun, Carayon-Latour, Baragnon ou Lacave-Laplagne, et ils m'en ont publiquement remercié.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 17 janvier.

Le ministère Dufaure-Marcère est bien malade, s'il n'est déjà mort. L'attitude des gauches, dans la Chambre de députés, peut faire pressentir le vote de lundi, à moins que MM. Dufaure et Marcère, pour sauver leurs portefeuilles, ne se décident sur les conseils de M. Gambetta, à faire de nouvelles concessions pour désarmer momentanément l'hostilité des républicains et radicaux.

Le journal de M. Gambetta reproche au programme ministériel de n'avoir pas condamné d'avance la loi de 1850 et la plus grande partie de celle de 1875; vous voyez donc que le plan bien arrêté des gauches est de porter atteinte à la liberté de l'enseignement secondaire et supérieur.

Les gauches ne veulent pas une simple modification du Conseil d'Etat, mais son renouvellement intégral, afin d'en faire l'instrument docile de la politique anti-conservatrice et anti-catholique.

En ce qui concerne les commandements militaires, les gauches exigent que neuf des généraux placés à la tête des corps d'armée soient immédiatement remplacés. Le nouveau ministre de la guerre refuse de céder à ces exigences et menace de donner sa démission.

Voici avec quelle urbanité M. Dufaure est traité par le *Rappel* :

« Pour ce qui est du ministère actuel, la chose tient principalement à l'âge de M. Dufaure. Je rends au ministre de la justice cette justice qu'on se refait difficillement à quatre-vingts ans. Je sais bien qu'il y a l'histoire d'Eson que Médée a rajeuni. Mais Médée était une magicienne. On me dira que l'élection du 5 janvier est une magicienne aussi, vu que républicaniser un Sénat n'est pas d'une magie moindre que rajeunir un Eson. Mais pour que Médée ait pu rajeunir son beau-père, il a fallu que son beau père éprouvât le besoin d'être rajeuni. A la place de ce vieux, M. Dufaure se serait trouvé très bien comme il était et n'aurait pas consenti à être privé d'une seule de ses rides.

« C'est par cet attachement à ses rides d'ailleurs respectables, que l'Eson récalcitrant qui préside le cabinet s'est mis dans la nécessité de solliciter un vote de confiance, et, s'il ne l'obtient pas, de se retirer. Voilà ce qu'on gagne à chicaner à l'opinion les mesures qu'elle a eu la patience d'attendre pendant des années. »

Cela est signé : Auguste Vacquerie.

La Marseillaise conclut :

« Quoi qu'en dise M. Gambetta, c'est maintenant à nos représentants de rédiger eux mêmes leur programme et de l'imposer aux ministres, quels qu'ils soient. Ceux d'entre eux, qui ne l'accepteront pas seront priés d'aller se faire f... éliciter ailleurs. Il est urgent de détruire l'illusion de ces messieurs et de leur démontrer que ce que la France a voulu, ce n'est pas la continuation du passé, mais la préparation de l'avenir.

« Que le gouvernement le sache bien, nous ne nous bercerons pas de promesses vagues et d'engagements illusoires. Si le ministère ne sait pas ce qu'il veut, la France sait fort bien ce qu'elle désire. Il n'y a pas besoin d'études, de projets, d'amendements et de toute le galimatias parlementaire. Le pays a son programme; il est clair, il est net, il faut qu'il s'exécute et il s'exécutera. »

Après la lecture de la *Déclaration ministérielle* au Sénat, par M. Dufaure, le *Journal officiel* dit :

« Applaudissements prolongés à gauche et au centre. — M. le président du conseil reçoit à son banc, les félicitations d'un grand nombre de sénateurs. »

Après la lecture de M. de Marcère à la Chambre des députés, silence glacial, pas une félicitation.

Voilà donc les symptômes d'un nouvel antagonisme, malgré la victoire du 5 janvier, entre le Sénat et la Chambre des députés.

— Pourquoi donc, demandait-on à un sous-secrétaire, avez vous chargé Senard de vous interpeller.

— Ma foi, dit-il, nous nous sentions dans la forêt de Bondy...

— Et vous espérez en sortir par la forêt de Senart.

Hier soir, à Versailles, on pensait que la discussion de lundi ne serait pas de longue durée, à raison du caractère du programme. L'unanimité avec laquelle la défaveur s'est manifestée a été si sensible qu'il semble que les critiques qu'on peut adresser à ce document n'auront pas besoin de développements étendus.

Suivant les probabilités, voici dans quel ordre s'engagera le débat :

M. Senard développera son interpellation ; M. Dufaure présentera la défense du cabinet ; puisque, M. Floquet prendra la parole pour riposter ; enfin, M. Ribot, ancien secrétaire général du ministère de la Justice, défendra le ministère. Peut-être y aura-t-il encore un orateur ; on assure, en effet, que M. Louis Blanc se réserverait d'intervenir dans le débat.

Le vote aurait lieu ensuite, et à en juger par les dispositions manifestées hier, il ne paraît pas qu'il doive être favorable au cabinet.

Dans la chambre des députés les Bonapartistes voteront contre le ministère; parmi les autres membres de la droite, les uns voteront aussi contre, les autres s'abstiendront.

Plusieurs des ministres sont très irrités du langage hostile du *Journal des Débats* et s'en prennent à M. Léon Jay.

Comme le duc d'Audiffret-Pasquier est bien récompensé de s'être fait, pendant plusieurs année, le candidat des gauches. Le Journal *des Débats* se moque de l'échec présidentiel de ce Duc et dit:

« Il a montré, du reste; une inquiétude d'esprit qui l'empêche de rester longtemps dans la même place, et qui peut être nous le ramènera. »

DE SAINT CHERON.

SÉNAT

Séance du 17 janvier 1879.

La séance est ouverte à 3 h. 30, sous la présidence de M. Martel.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Sont validées successivement, après rapports et sans discussions, les opérations électorales des départements suivants :

Ariége, Marne, Gironde, Gers, Ille-et-Vilaine, Manche, Loiret, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Loire, Morbihan, Lozère, Lot-et-Garonne, Nord, Oise, Constantine, Haute-Loire, Meuse.

Les sénateurs élus dans ces départements sont proclamés admis.

Le Sénat consulté, fixe sa prochaine séance au mardi 21 janvier, pour la suite des vérifications des pouvoirs.

Mardi, à 2 h., séance publique.

La séance est levée à 4 h.

BULLETIN MILITAIRE

A la suite des essais de télégraphie légère tentés dernièrement avec le plus grand succès, dans la première division de cavalerie de notre armée, M. le ministre de la guerre vient de décider que quarante cavaliers, choisis au concours, seraient envoyés, chaque année, à l'école de Saumur pour assister au cours de télégraphie militaire fait par un fonctionnaire de l'administration.

De ces quarante élèves, les meilleurs seront ensuite maintenus à l'école en qualité d'instructeurs.

Les autres, rendus à leurs régiments respectifs pourront obtenir, après libération de leur service militaire, un emploi dans l'administration des télégraphes, pourvu qu'ils aient satisfait aux examens techniques qui termineront les cours.

Par décision du ministre de la guerre, les engagements volontaires, années sont ouverts à partir du 1er janvier 1879, pour les jeunes gens de la classe 1878, dans les corps ci après :

Equipages de la flotte (apprentis marins et mécaniciens); artillerie de marine; infanterie de la marine.

D'après la loi du 4 décembre 1875 le temps de service dans l'armée de mer est fixé à cinq années d'activité et quatre années de réserve, à l'expiration desquelles les hommes de l'armée de mer passent immédiatement dans la réserve de l'armée territoriale.

Pendant leur temps d'activité ils sont susceptibles de recevoir des congés renouvelables si les nécessités du service le permettent.

Les engagements volontaires restent ouverts en permanence pour les jeunes gens de 18 à 24 ans dans l'infanterie de marine.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Un journal de Lille, la *Vraie France*, annonçait ce matin, qu'un attaché d'une maison de finances nouvellement installée à Lille, avait pris la fuite en emportant la caisse.

Nos renseignements particuliers nous permettent de confirmer la nouvelle que notre confrère ne publiait que sous réserves.

Il s'agit de M. Fleurquin, directeur du journal *le Nord-Finance* et de la *Caisse-Nord*, rue de l'Orphéon, à Lille.

Il a disparu en emportant 175.000 fr. dit-on, qui lui avaient été confiés pour achats d'actions.

C'est demain, à midi qu'auront lieu en l'église Saint-Martin, les prières publiques prescrites par l'article 1er de la Constitution, à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Le cortége, composé de tous les fonctionnaires publics et des officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, se réunira à onze heures et demie précises à l'Hôtel-de-Ville. Il se formera dans l'ordre suivant :

1° M. le Président du tribunal de commerce et M. le Maire de la ville de Roubaix ;

2° MM. les adjoints et les membres du Conseil Municipal,

3° Le lieutenant commandant la gendarmerie et les officiers de la réserve et de l'armée territoriale;

4° Les membres du tribunal de commerce ;

5° Les membres de la chambre de commerce;

6° Les juges-de-paix, leurs suppléants et leurs greffiers ;

7° Les membres du conseil des Prud'hommes;

8° Les commissaires de police;

9° Les officiers et chevaliers de l'ordre de la Légion-d'honneur;

10° Les officiers d'Académie, suivis des administrateurs et fonctionnaires des divers services.

Le *Journal officiel*, d'aujourd'hui, publie une circulaire adressée aux procureurs-généraux par M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, et relative à l'institution au ministère de la justice d'un comité composé de magistrats, membres de l'Institut, dont la mission est de signaler les travaux des magistrats et aspirants à la magistrature qui paraissent les plus remarquables.

L'existence du comité n'étant pas connue partout et beaucoup de livres, de monographies, d'articles de revue ne lui ayant pas été signalés, M. le ministre de la justice prie les procureurs-généraux d'informer les magistrats de l'existence du comité et de leur rappeler l'intérêt qu'il y a pour eux à lui soumettre leurs travaux.

M. Noisette, vicaire d'Aubers, est transféré à Hem.

On annonce que M. Victor de Swarte est nommé chef du secrétariat du président du Sénat, M. Martel.

M. le contre-amiral Mottez, de Lille, est appelé au commandement en chef de la division navale de l'Atlantique-Sud.

Nous apprenons que le fils de M. des Rotours, député, élève en droit à l'Université catholique de Lille, vient de passer, avec un brillant succès, son examen à la Faculté de l'Etat de Paris; il a en toutes boules blanches.